

AXA
RESPONSABILITÉ CIVILE ET ACCIDENTS CORPORELS
 720. 251. 908

RESPONSABILITÉ CIVILE	ACCIDENTS CORPORELS
<ul style="list-style-type: none"> RC (dommages causés à un tiers) Nouveauté : RC dégâts locatifs pour les locations temporaires de locaux (dommages aux immeubles et à leur contenu) Nouveauté : RC des biens confiés (dommages au matériel confié au membre par un tiers en vue de réaliser un service) 	<ul style="list-style-type: none"> Frais de soins (max. 8000€) Frais de transport de la victime (ambulance, hélico...)

AXA
ASSURANCE TOUS RISQUES
 720. 251. 908

INCENDIE - LOCATION TEMPORAIRE DE LOCAUX	TOUS RISQUES ÉLECTRONIQUES ET MATÉRIEL DES UNITÉS (WEEKENDS ET CAMPS)
<ul style="list-style-type: none"> RC pour les dégâts matériels occasionnés par un incendie aux locaux et à leur contenu Remboursement du mobilier ou matériel appartenant aux membres qui se trouvent dans les locaux loués 	<ul style="list-style-type: none"> Tentes et matériel de camping appartenant aux unités ou emprunté à des organismes tiers (ex. Naninne) Matériel électronique des unités

AXA
ASSISTANCE À L'ÉTRANGER
 518. 501. 490

ACCIDENTS CORPORELS À L'ÉTRANGER
<ul style="list-style-type: none"> Frais médicaux et hospitalisation Frais de recherche et de sauvetage Rapatriement : assurés, véhicules et bagages, en cas d'incident médical ou décès Remboursement des nuits d'hôtel en cas de prolongation imprévue (max. 125€/nuit) Interruption du voyage : remboursement du solde séjour non consommé (hôtel, etc.)

CFDP
PROTECTION JURIDIQUE
 B1PRO1029

PROTECTION JURIDIQUE
<ul style="list-style-type: none"> Assistance juridique téléphonique Défense pénale et disciplinaire Recours civil extracontractuel Gestion amiable des litiges (conseils, assistance à la rédaction de courriers...) Nouveauté : litiges contractuels (litiges endroits de camps, société de location de véhicules...)

COMPLÉTER LA DÉCLARATION AXA (dispo sur lesscouts.be) **ET L'ENVOYER À NOTRE COURTIER (AMF - DAP)**

- Par mail : lesscouts@amf-associatif.be
- Par voie postale : rue du Bergeant, 10 - 7900 Leuze-en-Hainaut

RENDEZ-VOUS SUR LA PAGE DU SITE DÉCLARER UN SINISTRE

(Note: A callout box for 'ASSISTANCE À L'ÉTRANGER' says: 'Au moment de l'accident, APPELER AXA ASSISTANCE (au +32 2.550.05.55)')

AXA
ASSURANCE INCAPACITÉ TEMPORAIRE ET INVALIDITÉ PERMANENTE

EUROP ASSISTANCE
ASSURANCE ANNULATION POUR TON CAMP À L'ÉTRANGER



Ces risques ne sont pas couverts :

- Assurance RC incendie et dégâts locatifs pour les locaux de ton unité
- Assistance aux véhicules à l'étranger
- Omnium pour les véhicules utilisés par les membres

INFOS COMPLÈTES

